

Tout Personnel	Septembre 2026 - n° 366
Formation Spécialisée Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail centrale (FSSSCTc) du 24 septembre 2026	

La séance est présidée par la directrice générale. **Les ordres du jour des FSSST centrales étant toujours très chargés, les points 10, 11, 14 à 17 n'ont pas pu être traités.**

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 8 avril et 12 mai 2026 (avis)
2. Point sur le suivi des engagements (information)
3. Présentation du projet d'instruction sur l'organisation de la SST (avis)
4. Présentation de l'instruction sur les femmes enceintes (information)
5. Point à date sur le nouveau marché Habillement et les travaux menés sur les niveaux de dotations (information)
6. Présentation du marché national pour les diagnostics relatifs à l'amiante dans les locaux professionnels
7. Retex sur les épisodes caniculaires de l'été (information)
8. Bilan DOETH 2025 (information)
9. Point d'étape sur les travaux en cours sur la politique du handicap (information)
10. Réflexion autour de la méthodologie sur la régulation de la charge de travail (information)
11. Point d'avancement sur le projet de suivi des dépenses SST (information)
12. Point de suivi concernant la mise en place des DUERP harmonisés (information)
13. Conseils médicaux et reconnaissances maladies professionnelles : cadrage (information)
14. Point d'avancement du PAPRIACT et tableau de bord SST à mi-année (information)
15. Point sur un protocole de recherche sur les vêtements et accessoires de protection sur la maladie de Lyme (information)
16. Projet de guide relatif aux modalités de déclaration des accidents du travail, des accidents de service et de maladie professionnelle (Acciline) (information)
17. Questions diverses

Accueil d'**Armelle FALASCHI** cheffe du département prévention SST et action sociale à compter du 1er septembre 2026. Stéphanie LENOBLE est nommée expert sur les risques psychosociaux.

A noter qu'une **visite paritaire** d'une délégation de la FSSSCT centrale a eu lieu sur le site de Dijon (DT et Agence) le 23 septembre avec l'objectif **d'observer les conditions de travail des personnels travaillant sur site** (en particulier les administratifs). Le rapport à venir sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Une minute de silence a été respectée à la suite du décès brutal de Bastien Bessard, technicien forestier de la DT Bourgogne-Franche-Comté.

Une **déclaration liminaire** intersyndicale a été lue en ouverture sur l'absence de contrat Etat/ONF et ses répercussions sur les personnels. La déclaration est jointe en fin de compte-rendu.

Point 1 : approbation des procès-verbaux des réunions des 8 avril et 12 mai 2026 (avis)

Les deux PV sont adoptés à l'unanimité. Nous soulignons la qualité des documents transmis et le fait **qu'enfin le retard est absorbé**, le jour même de la dernière séance de FSSSCT de la mandature...



Point 2 – Suivi des engagements

Les représentants des personnels saluent l'avancement des dossiers. Remarques sur deux points :

- La mise à jour de la NDS 1979 sur le travail de nuit sera menée pour 2027, un sujet demandé par la FSSSCT du 26 septembre 2023...
- **Mis en avant par le SNUPFEN et l'ISST, le sujet des espaces de discussion (EDD)** a été présenté en Codir plénier. Le SNUPFEN s'interroge sur les suites données car c'est un sujet qui nous semble attendu par les personnels et les

directeurs, qui peut permettre d'apporter de la fluidité au dialogue. L'administration répond qu'après le bon accueil du Codir, **il est prévu d'inclure cet outil de dialogue social** dans le projet d'accord QVCT.

Point 3 : Présentation du projet d'instruction sur l'organisation de la SST (avis)

Ce document a fait l'objet d'un groupe de travail préalable (FSSSCT et CSSCT), les éléments modifiés sont présentés en séance.

Comme l'indique l'introduction du projet d'instruction, son objet « **est de présenter les dispositions générales applicables en matière de santé et sécurité au travail (SST)** à l'ensemble des personnels de l'Office national des forêts. Elle rappelle les **principaux textes applicables**, et définit les grandes lignes du pilotage et de la mise en œuvre de la prévention. Elle marque la volonté de la direction de l'ONF de mener une **politique volontariste en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail en privilégiant la prévention des risques encourus par les personnels aux mesures de réparation**. Cette volonté se concrétise par la **définition des responsabilités qui incombent à tous les niveaux de l'Établissement** en termes de SST, ainsi que par **l'introduction dans le système de management de l'ONF d'indicateurs et d'objectifs SST**. » Ce projet remplace l'INS 12-T-80.

A la suite de ce travail collectif, **l'Instruction est approuvée à l'unanimité**.

Point 4 – Présentation de l'instruction sur les femmes enceintes (information)

Le projet présenté est élaboré à partir d'une **reprise des textes réglementaires** sur le sujet pour les personnels de droit public et de droit privé. La préparation du texte menée en 2025 a été suspendue en attente de la nouvelle réglementation sur le congé parental parue en 2026. Le but de ce document est de tenter de faire converger les droits des personnels quels que soient leurs statuts.

Il a été décidé en séance d'en faire une NDS spécifique aux femmes enceintes pour apporter rapidement de l'information aux personnels, qui sera reprise dans un deuxième temps, dans **une INS plus complète sur la parentalité**.

De nombreuses remarques sont faites en séance ; il est convenu de mettre en place un groupe de travail pour finaliser la future instruction.

Point 5 – Point à date sur le nouveau marché Habillement et les travaux menés sur les niveaux de dotations (information)

L'habillement arrive enfin... mais avec une forte réduction à tous les niveaux !

Parmi les questions, le SNUPFEN a soulevé divers points :

- « **Panachage** » : porter un élément du vestiaire ONF en même temps que des vêtements civils.

Aujourd'hui le texte qui régit l'habillement est l'INS-08-P-65. Elle indique que : « *la tenue est un tout indivisible et doit être portée dans tous ses éléments*. ». Cependant **nous constatons régulièrement que des personnels panachent vestiaire ONF et vêtements civils**. De plus, le projet de note de service présenté en séance ne respecte pas cette instruction.

A notre remarque, la directrice générale indique que **l'INS sera révisée** et présentée à un prochain CSA central. Va-t-elle autoriser ce panachage qui nous rend parfois ridicules auprès des autres services de l'Etat ?



- Manque de tenue n°1

Malgré nos demandes répétées depuis plusieurs renouvellements de vestiaires, **la direction générale continue de ne pas vouloir mettre une tenue n°1 à disposition des personnels, conformément à l'INS-08-P-65 et à l'arrêté ministériel du 10/07/2009**. Le SNUPFEN pense que c'est un élément du vestiaire majeur pour tous les événements officiels, à l'image d'autres Établissements comme l'OFB o qui en a réinstauré une à la suite de sa création.

- Perte du cumul de points et baisse de la somme allouée pour le réassort

Dans le projet de note de service présenté, **il ne sera plus possible de cumuler d'une année à l'autre** les sommes non utilisées pour avoir des effets au coût plus important que la dotation annuelle. Tout euro non dépensé l'année N sera perdu et non reportable sur l'année N+1.

Pour le réassort, la DG prend l'argument que les vêtements sont moins chers d'environ 25%, à la suite à la négociation du marché, pour répercuter cette **baisse dans la dotation**, allant jusqu'à – 35 % pour les personnels du 1^{er} groupe (TFT, TCB, CT, etc...). **Nous contestons vivement** cet argument en particulier du fait que pendant des années, la DG a fait des économies sur

le dos des personnels en ne fournissant pas de vestiaire et que **c'est un élément indispensable aux conditions de travail de bon nombre de personnels.**

- Dotations en fonction des métiers

Le projet initial ne prévoyait pas de vêtements chauds (polaire...) pour certains métiers (aménagiste, chargé d'accueil du public). A croire que les prescripteurs de cette note ne vont jamais en forêt l'hiver et ne connaissent pas nos métiers... ! Après discussion, **la directrice générale nous a écoutés. Les métiers concernés pourront être dotés d'une polaire** mais pas des sous-vêtements chauds réservés aux métiers de terrain *stricto sensu*. Même si toutes nos demandes n'ont pas été écoutées, on peut noter certaines avancées pour plusieurs corps de métiers.

- Dotation initiale uniquement réservée nouveaux arrivants

Si nous avons l'habitude à chaque nouveau vestiaire d'avoir une **dotacion initiale** à tous les personnels, ce n'est plus le cas aujourd'hui avec **cette direction qui la limite aux nouveaux arrivants**. Les autres personnels devront la constituer grâce au réassort.

La directrice générale justifie toutes ces économies pour mettre en place une revalorisation de l'IFSE comme elle a pu le promettre dans les instances. Nous avons des doutes sur ce marchandage...

Point 6 : Présentation du marché national pour les diagnostics relatifs à l'amiante dans les locaux professionnels

Cela correspond à une recommandation de l'Inspecteur santé sécurité au travail.

Le marché sera déposé en octobre, pour retenir un prestataire qui fera le **repérage des matériaux et produits, l'état de conservation des matériaux**. Le périmètre du marché porte sur les bureaux et locaux techniques, construits avant 1997, dont l'ONF est propriétaire. Les locaux pris à bail et les logements tels que les maisons forestières, ne sont pas concernés. **Echelonnement pluriannuel jusqu'à 2029** de ces expertises étant donné le nombre de locaux et le coût estimé à 2M€.

Le **SNUPFEN** souligne la prise en compte par la DG de cette problématique, mais **aurait souhaité que le diagnostic s'étende à celui sur le radon**. Voir TTP n°355 décembre 2025. https://www.snupfen.org/IMG/pdf/ttp_snupfen_-_le_radon.pdf

Point 7 – Retour d'expérience sur les épisodes caniculaires de l'été (information)



Application du décret n°2025-482 du 27 mai 2025.

Un faible nombre d'accidents de travail liés (11) à la chaleur est répertorié (un seul avec arrêt), dont 7 dont on ne peut pas savoir si les fortes chaleurs étaient liées. **On suppose que peu de personnes ont fait remonter les malaises** engendrés par les fortes chaleurs. Il faut donc insister sur la prévention. La communication doit encore être renforcée.

Il faut anticiper les prochaines saisons, et **augmenter l'effort d'adaptation** qui doit porter sur les conditions d'exercice des métiers. Des **efforts ont bien porté au bénéfice des personnels de terrain en particulier les ouvriers forestiers**, mais une réflexion plus large doit être menée au niveau bâimentaire pour tous les personnels qui ont subi **les effets de bâtiments non adaptés aux conditions de travail** décentes durant les fortes chaleurs.



Points 8 et 9 - Bilan Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) et politique handicap 2025 (information)

Le point est présenté par Muriel JARDET, référente handicap nationale.



Le taux d'emploi réglementaire est de 6%. En 2025, il a été de 4,14%, soit 257 personnels, alors qu'il était à plus de 5% en 2023-2024. Cette baisse de 20% en 1 an, est due à des titres non renouvelés et non transmis et à des départs à la retraite nombreux. **Pour atteindre le taux de 6% réglementaire, l'administration doit dépenser des sommes dédiées au handicap auprès d'établissements spécialisés (ESAT, etc.).**

L'administration souligne la **difficulté de recueillir les déclarations volontaires de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, notamment par défaut de connaissance des textes par les personnels concernés. Il appartient à l'employeur d'inciter les personnels à se déclarer pour être accompagnés par les référents handicaps, à l'aide de communication, sensibilisation, pédagogie.

Cependant **se déclarer en RQTH peut être une crainte pour les personnels concernés, entre la peur du regard de l'autre et l'évolution de leur carrière.** Il reste à communiquer largement. La référente handicap a été embauchée pour supprimer ces freins et faire savoir que l'Établissement a besoin de tous les personnels quelles que soient leurs particularités.

Pour renforcer cette communication, **le SNUPFEN demande qu'une fois par an à chaque niveau de réunion** (Codir national, DT, agence, UT) **il y ait un sujet SST, égalité, handicap** afin de faire rentrer ces thématiques dans la culture de l'Établissement. Le tout accompagné par le service SST pour alimenter le point.



L'ISST souligne que l'ONF doit réaliser des adaptations sur les situations de handicap, prendre en charge les difficultés, mobiliser les systèmes de financement, communiquer et disposer de référents engagés sur le terrain. Cependant les représentants des personnels se posent des questions sur la liste des référents actuels qui ne sont que des noms dans une liste de personnes qui sont déjà surchargées et n'ayant pas le temps d'effectuer ces missions.

Il nous semble que la politique de **prise en charge du handicap est invisible à l'ONF.** La direction y consent, elle argumente que le réseau est encore balbutiant, que Muriel JARDET n'est présente au sein de l'ONF que depuis 6 mois et que la dynamique doit être créée.

Muriel JARDET présente plusieurs actions à venir, actions qui restent encore à terminer de construire, avec pour objectif de mettre en place un **plan d'actions pluriannuel pour fin 2027.**

Points 12 - Point de suivi concernant la mise en place des DUERP harmonisés (information)

Le travail de cotation des risques est en cours ou terminé suivant les territoires : le service SST compile ainsi au fur et à mesure des retours des DT pour proposer une version finale à la 1ère instance de la FSSSCT centrale début 2027 pour ensuite envoyer cette trame commune aux territoires.

Le SNUPFEN attend le développement d'un outil plus ergonomique qu'un fichier Excel. La DRH informe l'inscription à la feuille de route 2027 du lancement d'un marché de développement d'un outil via Accicline.

Point 13 : Conseils médicaux et reconnaissances maladies professionnelles : cadrage (information)

Le point est présenté par Bertrand GODEFROY adjoint au chef de département pilotage et gestion des personnels. Il rappelle le rôle et cadre des saisines des CM.

Le SNUPFEN demande une formation des membres intervenant en conseils médicaux, pour le fonctionnement et l'appui aux personnels concernés. A. FALASCHI informe de la possibilité de formations conjointes avec le ministère de l'agriculture, plus avancé sur le sujet.

A noter que la contestation devant le Conseil médical supérieur (CMS) d'un avis du CM saisi en contestation d'un l'avis du médecin agréé n'est plus possible à compter du 1er septembre 2026. Ce qui sous-entend qu'il n'y a plus de recours et qu'il faut très bien préparer son dossier en amont. Ce qui renforce le besoin de formation.

PENSEZ A VOTER



AUX ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2026 POUR ÊTRE REPRESENTÉS AUX INSTANCES

Vos représentants en FSSSCT centrale,

Philippe CANAL

Patrice MARTIN

Anne LABOURÉ

Laurent BRUNNÉR

Jean-Philippe HAÛSSLER

Arnaud KOWALCZYK

Benjamin MARIOTON

Véronique VINOT

Emmanuel GIGON

Corinne PAUTONNIER

La santé ne se négocie pas !

Déclaration liminaire de la F3SCT du 24 septembre 2026

Nous représentants des personnels de la Formation Spécialisée portons à votre connaissance les angoisses et souffrances des personnels partagées depuis plusieurs mois.

Incendies sans commune mesure cet été, pas de perspective de recrutement et plus particulièrement de fonctionnaires pour faire face à l'augmentation des missions régaliennes confiées par l'Etat, haro sur les fonctionnaires dans les discours politiques, Décision du conseil constitutionnel supprimant la perception des frais de garderie, moyens budgétaires exsangues, annonces du gouvernement sur la réduction du financement des opérateurs de l'Etat, pas de perspective à court, moyen ou long terme pour l'ONF et, toujours pas de contrat liant l'ONF à ses ministères de tutelle (on ne sait plus très bien lesquels d'ailleurs) depuis plus d'un an... La liste des incertitudes relatives à notre établissement est longue, trop longue, beaucoup trop longue, comme la dernière en date : une motion de la Région Ile de France souhaitant récupérer la gestion des forêts périurbaines de cette région. Donc, vous pouvez l'imaginer, l'angoisse est là, bien présente chez nombre de nos collègues : insomnie, anxiété, morosité, irritabilité. Nous avons régulièrement des remontées de « terrain » et de « couloir ». Nos collègues n'en parlent pas, ou peu, c'est à bas bruit. Un bruit silencieux, un bruit qui monte mais certainement pas jusqu'à vous. Il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme. Il est urgent d'agir, de communiquer, de donner des preuves d'action comme vous nous le rappelez régulièrement en instance, avant qu'il ne soit trop tard.



synergies
Syndicat national de l'Office National des Forêts

